



PARIS
www.sol3art.com

MANDAT DE RECHERCHE ET DE NEGOCIATION EN VUE DE LA VENTE D'UNE ŒUVRE D'ART

Je soussigné, Monsieur _____ ,
demeurant _____ ,
et ci-dessous désigné « le Mandant », donne par la présente Mandat à Monsieur Henri Brenot •
Manager SOL3, ci-dessous désigné « le Mandataire », qui l'accepte, de rechercher et de négocier,
pour le compte du Mandant, la Vente de l'œuvre d'art décrite, ci-dessous, dont le Mandant est le
propriétaire et dont il garantit l'authenticité :

- Noms de l'œuvre et de l'Artiste
- Date (ou époque) de création
- Nom de l'Editeur (ou du fabricant)
- Matériaux et Techniques utilisés
- Dimensions et poids de l'œuvre, inscriptions et marques, autres caractéristiques

au prix minimum de 00.000,00 € (et somme en Euros, en toutes lettres) TTC, hors frais d'emballage, de
transport et d'assurances.

Le présent Mandat est donné au Mandataire pour une durée de un an. Si les recherches du
Mandataire n'ont pas abouti avant l'expiration du délai de un an, le Mandat sera renouvelé une fois,
par tacite reconduction, pour la même durée, sauf dénonciation par le Mandant, par lettre
recommandée avec accusé de réception, adressée au Mandataire avec un préavis de 3 mois.

Le Mandataire s'engage à tenir le Mandant régulièrement informé sur l'avancement de ses
recherches, et, le moment venu, sur l'avancement des négociations de vente. Le moment venu, le
Mandataire présentera l'Acheteur au Mandant, et confirmera cette présentation par lettres
recommandées avec accusés de réception adressées respectivement à l'Acheteur et au Mandant.

Le Mandant s'engage d'ores et déjà, pour le jour où les recherches et les négociations de vente
menées par le Mandataire auront abouti, à vendre l'œuvre d'Art – dans l'état où elle se trouvera, tel
que l'Acheteur aura pu le constater de visu – à l'Acheteur présenté par le Mandataire. Le Mandant
payé par l'Acheteur, par chèque, le jour de la livraison de l'œuvre d'art, du prix total (TTC) de l'œuvre
d'art objet du présent Mandat.

Pour ses peines et soins dans l'exécution du présent Mandat, le Mandataire recevra de la part du
Mandant, sur présentation d'une facture d'honoraires (TVA comprise), une rémunération égale à 15%
du prix de vente (HT) de l'œuvre d'art par le Mandant. Cette rémunération sera versée par le Mandant
au Mandataire, au comptant par chèque, le jour de la livraison de l'œuvre d'art à l'Acheteur, faute de
quoi la livraison de l'œuvre d'art à l'Acheteur ne pourra pas avoir lieu, et le Mandat prendra fin
immédiatement.

Dans le cadre du présent Mandat, le Mandant s'interdit, dans tous les cas, de tenter de vendre
directement ou indirectement à l'Acheteur présenté par le Mandataire, sans avoir préalablement versé
la rémunération due au Mandataire. En cas de litige né de la réalisation ou de l'interprétation du
présent Mandat, et en l'absence d'accord amiable entre les parties, les Tribunaux de Paris seront seuls
compétents.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le _____ 201_.

Le Mandant
« Bon pour Mandat »

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite

Le Mandataire
« Bon pour acceptation de Mandat »

Henri Brenot

SOL3 • Edition & Protection d'Œuvres d'Art